

AFFAIRES 2013

A compter du 1^{er} mars 2013

collection

GRANDES MARQUES

En droits acquittés - Applicables en France métropolitaine (Corse comprise)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COLLECTION GRANDES MARQUES



SIÈGE SOCIAL - 4 et 6 rue Berthelot - 13014 MARSEILLE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 54 000 000 Euros
TEL. : 04.91.11.11.11 - B.P. 250 13308 Marseille Cedex 14 - TÉLÉCOPIE : 04.91.98.60.23
R.C.S. MARSEILLE 303 656 375 - SIRET 00209 - TVA : FR 39 303 656 375

Barème des Prix Unitaires au 1er mars 2013
TARIF NET AFFAIRES

La palette est définie, selon le produit et son conditionnement, par le nombre d'unités consommateurs qui la compose.
Tous droits, taxes, cotisations, éventuellement exigibles, seront facturés au taux en vigueur.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	% VOLUME	CONTENANCE EN CL	Droits		TARIF UNITAIRE		Cotis. Sécu. soc.		TARIF UNITAIRE	
				HORS T.V.A.	HORS S.S. HORS T.V.A.	HORS T.V.A.	S.S. incl. HORS T.V.A.	TTC			
LES ANISES											
RICARD Pastis de Marseille											
700180	Gallon 4,5 L	45	450	34,20	65,08	10,98	76,07		76,07	90,97	
700135	Gallon avec balancelle 4,5 L	"	450	34,20	77,10	10,98	88,09		88,09	105,35	
710168	Magnum 2 L	"	200	15,20	27,99	4,88	32,87		32,87	39,32	
700160	Magnum 1,5 L	"	150	11,40	21,24	3,66	24,90		24,90	29,78	
700100	Bouteille 1 L	"	100	7,60	14,49	2,44	16,93		16,93	20,25	
710176	Bouteille étui 1 L	"	100	7,60	14,49	2,44	16,93		16,93	20,25	
710274	Coffret Ricard 1 L + 2 verres + 1 carafe	"	100	7,60	21,11	2,44	23,55		23,55	28,17	
710237	Coffret Ricard 1 L Collection Années 50	"	100	7,60	20,75	2,44	23,19		23,19	27,74	
710295	Bouteille 0,7 L	"	70	5,32	10,85	1,71	12,56		12,56	15,02	
710275	Coffret Ricard 0,7 L + 2 verres + 1 carafe	"	70	5,32	17,46	1,71	19,17		19,17	22,93	
710239	Coffret Ricard 0,7 L Collection Années 50	"	70	5,32	17,03	1,71	18,74		18,74	22,41	
710240	Coffret Ricard 0,7 L Tapas	"	70	5,32	17,96	1,71	19,67		19,67	23,52	
700120	1/2 Bouteille 0,5 L	"	50	3,80	8,22	1,22	9,44		9,44	11,29	
710188	Bouteille 0,35 L	"	35	2,66	5,77	0,85	6,62		6,62	7,92	
700190	Mignonnette 0,02 L	"	2	0,15	0,46	0,05	0,51		0,51	0,61	
RICARD BOUTEILLE Boisson aux extraits d'anis prêt à boire											
700320	Bouteille 0,25 L	7,5	25	0,32	1,07	0,00	1,07		1,07	1,28	
PACIFIC Boisson sans alcool aux extraits d'anis											
PACIFIC											
703102	Anis Bouteille 1 L	-	100	0,00	5,09	0,00	5,09		5,09	5,37	
PACIFIC AROMATISÉ											
703201	Passion Bouteille 1 L	-	100	0,00	5,09	0,00	5,09		5,09	5,37	
703202	Coco Bouteille 1 L	-	100	0,00	5,09	0,00	5,09		5,09	5,37	
703203	Menthe Bouteille 1 L	-	100	0,00	5,09	0,00	5,09		5,09	5,37	
703204	Fraise Bouteille 1 L	-	100	0,00	5,09	0,00	5,09		5,09	5,37	
703205	NOUVEAU Menthe Fraiche Bouteille 1 L	**	100	0,00	5,09	0,00	5,09		5,09	5,37	
LES SCOTCH WHISKIES											
CLAN CAMPBELL Scotch whisky											
706380	Gallon 4,5 L	40	450	30,40	67,24	9,76	77,00		77,00	92,10	
706382	Gallon avec balancelle 4,5 L	"	450	30,40	82,53	9,76	92,29		92,29	110,38	
706300	Magnum 2 L	"	200	13,51	29,81	4,34	34,15		34,15	40,84	
706301	Magnum 1,5 L	"	150	10,13	21,51	3,25	24,77		24,77	29,62	
706377	Bouteille 1 L	"	100	6,76	14,70	2,17	16,87		16,87	20,17	
706340	Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	10,72	1,52	12,24		12,24	14,64	
706364	Coffret Clan Campbell 0,7 L + 4 verres	"	70	4,73	15,80	1,52	17,32		17,32	20,71	
706351	1/2 Bouteille 0,35 L	"	35	2,36	5,95	0,76	6,71		6,71	8,03	
706392	Mignonnette 0,05 L	"	5	0,34	0,93	0,11	1,04		1,04	1,24	
CHIVAS REGAL Premium Scotch whisky											
CHIVAS REGAL 12 Ans d'âge											
700436	Gallon 4,5 L	40	450	30,40	137,57	9,76	147,33		147,33	176,21	
700437	Gallon avec balancelle 4,5 L	"	450	30,40	148,41	9,76	158,17		158,17	189,18	
700409	Magnum avec balancier coffret 1,5 L	"	150	10,13	57,74	3,25	61,00		61,00	72,95	
700412	NOUVEAU Magnum étui 1,5 L	"	150	10,13	45,76	3,25	49,02		49,02	58,63	
700475	Magnum Silver 1,5 L	"	150	10,13	51,94	3,25	55,20		55,20	66,02	
700439	Bouteille étui 1 L	"	100	6,76	31,17	2,17	33,34		33,34	39,87	
700421	Bouteille étui 0,7 L	"	70	4,73	22,29	1,52	23,81		23,81	28,47	
700453	Coffret Chivas 12 ans 0,7 L + 4 verres	"	70	4,73	26,58	1,52	28,10		28,10	33,60	
700428	1/2 Bouteille étui 0,35 L	"	35	2,36	12,51	0,76	13,27		13,27	15,88	
700491	Mignonnette 0,05 L	"	5	0,34	2,36	0,11	2,47		2,47	2,95	
CHIVAS REGAL 18 Ans d'âge											
700533	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4,73	36,77	1,52	38,29		38,29	45,79	
700590	Mignonnette 0,05 L	"	5	0,34	3,97	0,11	4,08		4,08	4,88	
CHIVAS REGAL SALUTE 21 Ans d'âge											
700621	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4,73	99,35	1,52	100,87		100,87	120,64	
CHIVAS ROYAL SALUTE 100 Casks ▲											
700623	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4,73	147,85	1,52	149,37		149,37	178,64	
CHIVAS ROYAL SALUTE 38 ans ▲											
700624	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4,73	336,79	1,52	338,31		338,31	404,62	
CHIVAS REGAL 25 Ans d'âge ▲											
710600	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4,73	183,30	1,52	184,82		184,82	221,04	
CHIVAS REGAL 62 Gun ▲											
700625	Bouteille étui 1 L	43	100	7,26	1 392,80	2,33	1 395,13		1 395,13	1 668,58	

* Jusqu'à épuisement des stocks

** dès disponibilité

*** Délai d'approvisionnement jusqu'à 14 semaines

▲ disponibilité limitée

■ Produits pouvant être panachés

La palette est définie, selon le produit et son conditionnement, par le nombre d'unités consommateurs qui la compose.
Tous droits, taxes, cotisations, éventuellement exigibles, seront facturés au taux en vigueur.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	% VOLUME	CONTENANCE EN CL	Droits		Cotis. Secu. soc.	TARIF UNITAIRE	
				HORS T.V.A.	HORS S.S. HORS T.V.A.		S.S. incl. HORS T.V.A.	TTC
THE GLENLIVET Single Malt Scotch whisky								
THE GLENLIVET 12 Ans d'âge								
705324	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	22,12	1,52	23,64	28,27
705336	Coffret the Glenlivet 12 ans 0,7 L + 4 verres	"	70	4.73	26,42	1,52	27,94	33,41
705391	Mignonnette 0,05 L	"	5	0.34	2,33	0,11	2,44	2,91
THE GLENLIVET FRENCH OAK FINISH 15 Ans d'âge								
705524	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	29,30	1,52	30,82	36,86
705532	Coffret the Glenlivet 15 ans 0,7 L + 4 verres	"	70	4.73	33,59	1,52	35,11	41,99
THE GLENLIVET 18 Ans d'âge								
705422	Bouteille étui 0,7 L	43	70	5.08	35,76	1,63	37,40	44,73
705438	Coffret the Glenlivet 18 ans 0,7 L + 4 verres	"	70	5.08	40,10	1,63	41,74	49,92
THE GLENLIVET 16 Ans d'âge NADURRA ▲								
715208	s Bouteille étui 0,7 L	55,5	70	6.56	37,38	2,11	39,49	47,23
THE GLENLIVET 21 Ans d'âge ARCHIVE ▲								
715301	s Bouteille étui 0,7 L	43	70	5.08	108,45	1,63	110,09	131,66
THE GLENLIVET 25 Ans d'âge ▲								
715390	Bouteille étui 0,7 L	43	70	5.08	174,48	1,63	176,12	210,64
STRATHISLA Single Malt Scotch whisky								
STRATHISLA 12 Ans d'âge								
703022	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	23,81	1,52	25,33	30,29
LONGMORN Single Malt Scotch whisky								
LONGMORN 16 Ans d'âge								
705722	Bouteille étui 0,7 L	48	70	5.68	54,17	1,82	55,99	66,96
JAMESON Irish whiskey								
JAMESON PREMIUM								
706880	Gallon 4,5 L	40	450	30.40	89,23	9,76	98,99	118,40
706883	Gallon avec balancelle 4,5 L	"	450	30.40	100,30	9,76	110,06	131,64
706800	Magnum 2 L	"	200	13.51	42,93	4,34	47,27	56,54
706870	Bouteille 1 L	"	100	6.76	20,25	2,17	22,42	26,81
706820	Bouteille 0,7 L	"	70	4.73	15,01	1,52	16,53	19,77
706859	Coffret Jameson premium 0,7 L + 4 verres	"	70	4.73	19,84	1,52	21,36	25,54
706801	1/2 Bouteille 0,35 L	"	35	2.36	8,13	0,76	8,89	10,64
706891	Mignonnette 0,05 L	"	5	0.34	1,47	0,11	1,58	1,89
JAMESON SELECT RESERVE								
716601	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	20,48	1,52	22,00	26,31
716602	Coffret Jameson select reserve 0,7 L + 4 verres	"	70	4.73	25,21	1,52	26,73	31,97
JAMESON GOLD ▲								
716801	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	40,63	1,52	42,15	50,41
JAMESON 18 Ans d'âge ▲								
704021	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	54,24	1,52	55,76	66,69
704033	Coffret Jameson 18 Ans 0,7 L + 4 verres	"	70	4.73	57,81	1,52	59,33	70,96
JAMESON MIDLETON very rare ▲								
706421	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	115,90	1,52	117,42	140,43
JAMESON VINTAGE ▲								
716401	Bouteille étui 0,7 L	46	70	5.44	290,88	1,75	292,63	349,98
POWERS Irish whiskey								
POWERS								
727300	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	12,69	1,52	14,21	16,99
727301	Coffret Powers 0,7 L + 4 verres	"	70	4.73	18,89	1,52	20,41	24,41
POWERS 12 Ans d'âge								
727200	Bouteille étui 0,7 L	40	70	4.73	25,04	1,52	26,56	31,76
FOUR ROSES Bourbon								
FOUR ROSES KENTUCKY STRAIGHT BOURBON								
702535	Bouteille 1 L	40	100	6.76	18,32	2,17	20,49	24,50
702533	Bouteille 0,7 L	"	70	4.73	13,30	1,52	14,82	17,72
702537	Coffret Four Roses 0,7 L + 4 verres	"	70	4.73	18,33	1,52	19,85	23,74
702591	Mignonnette 0,05 L	40	5	0.34	1,99	0,11	2,10	2,51
FOUR ROSES SMALL BATCH								
712501 NOUVEAU	Bouteille 0,7 L	45	70	5.32	20,11	1,71	21,82	26,10
FOUR ROSES SINGLE BARREL								
702630	Bouteille 0,7 L	50	70	5.91	27,19	1,90	29,09	34,79
702632	Coffret Four Roses 0,7 L + 4 verres	"	70	5.91	31,40	1,90	33,30	39,83

LES SCOTCH WHISKIES

LES WHISKIES D'ORIGINE

* Jusqu'à épuisement des stocks

** dès disponibilité

*** Délai d'approvisionnement jusqu'à 14 semaines

▲ disponibilité limitée

■ Produits pouvant être panachés

COLLECTION GRANDES MARQUES



COLLECTION GRANDES MARQUES



La palette est définie, selon le produit et son conditionnement, par le nombre d'unités consommateurs qui la compose.
Tous droits, taxes, cotisations, éventuellement exigibles, seront facturés au taux en vigueur.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	% VOLUME	CONTENANCE EN CL	Droits		TARIF UNITAIRE		Cofis. Sécu. soc.		TARIF UNITAIRE	
				HORS T.V.A.	HORS S.S. HORS T.V.A.	HORS T.V.A.	HORS S.S. incl. HORS T.V.A.	HORS T.V.A.	S.S. incl. HORS T.V.A.	TTC	
ABSOLUT <i>Vodka suédoise</i>											
ABSOLUT VODKA											
728107	Gallon 4,5 L	40	450	30,40	74,75	9,76	84,51	101,08			
728104	Magnum 1,5 L	"	150	10,13	25,18	3,25	28,44	34,01			
728103	Bouteille 1 L	"	100	6,76	17,11	2,17	19,28	23,05			
728101	Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	12,36	1,52	13,88	16,60			
728102	Bouteille 0,5 L	"	50	3,38	8,82	1,08	9,90	11,84			
728110	1/2 Bouteille 0,35 L	"	35	2,36	5,98	0,76	6,74	8,07			
728105	Mignonnette 0,05 L	"	5	0,34	1,30	0,11	1,41	1,68			
ABSOLUT AROMATISEE											
728215	Mango Bouteille 0,7 L	40	70	4,73	12,36	1,52	13,88	16,60			
728203	Apeach Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	12,36	1,52	13,88	16,60			
728205	Citron Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	12,36	1,52	13,88	16,60			
728201	Pears Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	12,36	1,52	13,88	16,60			
728202	Raspberri Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	12,36	1,52	13,88	16,60			
728204	Vanilia Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	12,36	1,52	13,88	16,60			
ABSOLUT 100											
728301	Bouteille 0,7 L	"	70	5,91	16,98	1,90	18,88	22,58			
NOUVEAU ABSOLUT ELYX											
728404	Gallon 4,5 L	40	450	30,40	262,10	9,76	271,86	325,15			
728403	Magnum 3 L	"	300	20,27	148,99	6,51	155,50	185,97			
728402	Magnum 1,5 L	"	150	10,13	62,05	3,25	65,31	78,11			
728401	Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	24,75	1,52	26,27	31,42			
LEVEL <i>Vodka suédoise</i>											
729101	Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	33,52	1,52	35,04	41,91			
ORLOFF <i>Vodka</i>											
715802	Gallon 4,5 L	37,5	450	28,50	53,40	9,15	62,55	74,82			
715801	Magnum 2 L	"	200	12,67	23,00	4,07	27,07	32,37			
715806	Bouteille 1 L	"	100	6,33	11,87	2,03	13,91	16,63			
715800	Bouteille 0,7 L	"	70	4,43	8,57	1,42	10,00	11,96			
715808	1/2 Bouteille 0,35 L	"	35	2,22	4,38	0,71	5,09	6,09			
715805	Flask 0,2 L	"	20	1,27	2,51	0,41	2,91	3,48			
BEEFEATER <i>London Dry Gin</i>											
BEEFEATER											
722107	Gallon 4,5 L	40	450	30,40	65,93	9,76	75,69	90,53			
722102	Magnum 1,5 L	"	150	10,13	20,54	3,25	23,80	28,46			
722101	Bouteille 0,7 L	"	70	4,73	9,78	1,52	11,30	13,51			
722106	1/2 Bouteille 0,35 L	"	35	2,36	5,73	0,76	6,49	7,77			
722112	Mignonnette 0,05 L	"	5	0,34	1,00	0,11	1,11	1,32			
BEEFEATER 24											
722201	Bouteille 0,7 L	45	70	5,32	16,20	1,71	17,91	21,42			
JANEIRO <i>Cachaça</i>											
702401	Bouteille 0,7 L	40	70	4,73	11,51	1,52	13,03	15,58			
MARIACHI <i>Tequila</i>											
705650	Bouteille 0,7 L	38	70	4,49	12,84	1,44	14,29	17,09			

* Jusqu'à épuisement des stocks

** dès disponibilité

*** Délai d'approvisionnement jusqu'à 14 semaines

▲ disponibilité limitée

■ Produits pouvant être panachés

La palette est définie, selon le produit et son conditionnement, par le nombre d'unités consommateurs qui la compose.
Tous droits, taxes, cotisations, éventuellement exigibles, seront facturés au taux en vigueur.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	% VOLUME	CONTENANCE EN CL.	Droits		TARIF UNITAIRE		Cotis. Secu. soc.		TARIF UNITAIRE	
				HORS T.V.A.	HORS T.V.A.	HORS S.S. HORS T.V.A.	HORS T.V.A.	HORS T.V.A.	S.S. incl. HORS T.V.A.	TTC	
LES LIQUEURS											
MALIBU Liqueur											
MALIBU COCO											
720114	Magnum 1,5 L **	18	150	4.56	16,01	0,00	16,01	19,15			
720111	Bouteille 1 L	"	100	3.04	10,34	0,00	10,34	12,37			
720110	Bouteille 0,7 L	"	70	2.13	7,67	0,00	7,67	9,17			
720147	1/2 Bouteille 0,35 L *	21	35	1.24	4,99	0,40	5,39	6,45			
MALIBU FRESH											
720221	Fresh Bouteille 0,7 L	18	70	2.13	7,67	0,00	7,67	9,17			
MALIBU AROMATISÉ											
720205	Banane Bouteille 0,7 L *	21	70	2.48	8,02	0,80	8,82	10,55			
720201	Mango Bouteille 0,7 L *	"	70	2.48	8,02	0,80	8,82	10,55			
720220	Passion Bouteille 0,7 L	18	70	2.13	7,67	0,00	7,67	9,17			
KAHLUA Liqueur de café											
724101	Bouteille 0,7 L	20	70	2.36	11,03	0,76	11,79	14,11			
LES COGNACS ET CALVADOS											
AUGIER Cognac											
AUGIER V.S.											
711301	Bouteille 0,7 L	40	70	4.73	19,35	1,52	20,87	24,96			
BUSNEL Appellation d'origine contrôlée "Calvados pays d'Auge"											
BUSNEL VIEILLE RESERVE VSOP											
702920	Bouteille 0,7 L	40	70	4.73	16,67	1,52	18,19	21,75			
BUSNEL HORS D'AGE											
702721	Bouteille étui 0,7 L	43	70	5.08	39,10	1,63	40,74	48,72			
BEAUJOUR Appellation d'origine contrôlée "Calvados"											
702301	Bouteille 1 L	40	100	6.76	12,23	2,17	14,40	17,22			
LES RHUMS											
VANA Rhum											
702200	Bouteille 1 L	40	100	3.68	8,05	1,47	9,52	11,38			
LES PORTOS ET ABV											
LILLET Apéritif à base de vin											
LILLET ROUGE											
725111	Bouteille 0,75 L	17	75	1.37	9,63	0,00	9,63	11,52			
725118	Bouteille 0,375 L	"	37,5	0.69	5,35	0,00	5,35	6,39			
725114	Mignonnette 0,05 L	"	5	0.09	1,07	0,00	1,07	1,28			
LILLET BLANC											
725161	Bouteille 0,75 L	17	75	1.37	9,63	0,00	9,63	11,52			
725168	Bouteille 0,375 L	"	37,5	0.69	5,35	0,00	5,35	6,39			
725164	Mignonnette 0,05 L	"	5	0.09	1,07	0,00	1,07	1,28			
LILLET ROSE											
725130	NOUVEAU Bouteille 0,75 L **	17	75	1.37	9,63	0,00	9,63	11,52			
LILLET RESERVE JEAN DE LILLET - ROUGE											
725195	Bouteille 0,75 L **	17	75	1.37	12,50	0,00	12,50	14,95			
725194	Bouteille caisse bois 0,75 L	"	75	1.37	13,68	0,00	13,68	16,37			
LILLET RESERVE JEAN DE LILLET - BLANC											
725198	Bouteille 1,5 L *	17	150	2.75	30,52	0,00	30,52	36,50			
725196	Bouteille 0,75 L	"	75	1.37	12,50	0,00	12,50	14,95			
725197	Bouteille caisse bois 0,75 L	"	75	1.37	13,68	0,00	13,68	16,37			
DUBONNET Apéritif à base de vin											
DUBONNET CLASSIQUE											
704300	Bouteille 1 L *	16	100	1.83	6,80	0,00	6,80	8,13			
DUBONNET "vieilli en fût de chêne"											
704375	Bouteille 0,75 L	14,8	75	1.37	8,59	0,00	8,59	10,28			
OFFLEY Porto											
OFFLEY TAWNY											
704550	Bouteille 0,75 L	19,5	75	1.37	9,58	0,34	9,92	11,87			
OFFLEY WHITE											
704650	Bouteille 0,75 L	19,5	75	1.37	9,58	0,34	9,92	11,87			
OFFLEY ROSE											
704850	Bouteille 0,75 L	19,5	75	1.37	9,58	0,34	9,92	11,87			
OFFLEY RUBY											
704720	Bouteille 0,75 L	19,5	75	1.37	6,83	0,34	7,17	8,58			

* Jusqu'à épuisement des stocks

** dès disponibilité

*** Délai d'approvisionnement jusqu'à 14 semaines

▲ disponibilité limitée

■ Produits pouvant être panachés

COLLECTION GRANDES MARQUES



COLLECTION GRANDES MARQUES



LILLET
Maison fondée en 1822



CHIVAS

**THE
GLENLIVET**

FourRoses
BOURBON

**CLAN
CAMPBELL**



BEEFEATER
LONDON DRY GIN

ABSOLUT
Country of Sweden
VODKA



calvados
BUSNEL

AUGIER
FONDÉE EN 1643



La palette est définie, selon le produit et son conditionnement, par le nombre d'unités consommateurs qui la compose.
Tous droits, taxes, cotisations, éventuellement exigibles, seront facturés au taux en vigueur.

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	% VOLUME	CONTENANCE EN CL	Droits		TARIF UNITAIRE		Cotis. Sécu. soc.		TARIF UNITAIRE	
				HORS T.V.A.	HORS S.S. HORS T.V.A.	HORS T.V.A.	HORS S.S. HORS T.V.A.	HORS T.V.A.	S.S. incl. HORS T.V.A.	TTC	
PERRIER JOUËT Champagne											
PERRIER JOUËT GRAND BRUT ▲											
723120	723157	Salmanazar 9 L ***	12	900	0,82	551,02	0,00	551,02	659,02		
723119	723156	Mathusalem 6 L ***	"	600	0,54	330,66	0,00	330,66	395,47		
723126	723155	Jéroboam 3 L	"	300	0,27	143,32	0,00	143,32	171,41		
723125		Magnum 1,5 L	"	150	0,14	46,67	0,00	46,67	55,81		
723124	723153	Magnum sous étui 1,5 L	"	150	0,14	48,03	0,00	48,03	57,44		
723116		Bouteille 0,75 L	"	75	0,07	22,08	0,00	22,08	26,41		
723117	723152	Bouteille sous étui 0,75 L	"	75	0,07	22,63	0,00	22,63	27,06		
723115		1/2 Bouteille 0,375 L	"	37,5	0,03	13,20	0,00	13,20	15,79		
723121	723154	Valisette 2 Bouteilles 0,75 L *	"	150	0,14	47,52	0,00	47,52	56,83		
723149	723159	Coffret bouteille 0,75 L + 2 flûtes *	"	75	0,07	27,91	0,00	27,91	33,38		
PERRIER JOUËT GRAND BRUT BLASON ROSE ▲											
723130		Bouteille 0,75 L	12	75	0,07	29,89	0,00	29,89	35,75		
723131	723158	Bouteille sous étui 0,75 L	"	75	0,07	31,66	0,00	31,66	37,86		
PERRIER JOUËT BELLE EPOQUE BLANC MILLESIME ▲											
723230	723259	Salmanazar 9 L ***	12,5	900	0,82	15 225,82	0,00	15 225,82	18 210,08		
723231	723258	Mathusalem 6 L ***	"	600	0,54	3 045,54	0,00	3 045,54	3 642,47		
723238	723257	Jéroboam 3 L	"	300	0,27	502,45	0,00	502,45	600,93		
723219	723227	Magnum 1,5 L	"	150	0,14	166,75	0,00	166,75	199,43		
723239	723256	Magnum Caisse Bois 1,5 L	"	150	0,14	166,75	0,00	166,75	199,43		
723233		Bouteille 0,75 L	"	75	0,07	77,33	0,00	77,33	92,48		
723234	723254	Bouteille en coffret 0,75 L	"	75	0,07	81,93	0,00	81,93	97,99		
723249	723255	Coffret bouteille 0,75 L + 2 flûtes	"	75	0,07	92,86	0,00	92,86	111,06		
PERRIER JOUËT BELLE EPOQUE ROSE MILLESIME ▲											
723225	723262	Jéroboam 3 L	12,5	300	0,27	1 105,02	0,00	1 105,02	1 321,61		
723212		Magnum 1,5 L	"	150	0,14	374,06	0,00	374,06	447,37		
723214	723223	Bouteille 0,75 L	"	75	0,07	170,03	0,00	170,03	203,35		
723229	723237	Bouteille 0,75 L en coffret luxe	"	75	0,07	197,94	0,00	197,94	236,73		
PERRIER JOUËT BELLE EPOQUE BLANC DE BLANC MILLESIME ▲											
723296	723300	Bouteille 0,75 L en coffret luxe	12,5	75	0,07	193,22	0,00	193,22	231,09		

* Jusqu'à épuisement des stocks

** dès disponibilité

*** Délai d'approvisionnement jusqu'à 14 semaines

▲ disponibilité limitée

■ Produits pouvant être panachés

COFFRETS PANACHES		Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
309462	COFFRET 2 BOUTEILLES	2,50	2,99
309463	COFFRET 3 BOUTEILLES	3,00	3,59

La T.V.A. est calculée au taux de 19,6 % sur le montant hors taxes (sauf Pacific 5.5%).

EXTRAIT DE NOS CONDITIONS DE VENTE ET DE REGLEMENT AU VERSO :

ARTICLE 7 : Toutes les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix.

ARTICLE 9 : Tout retard ou défaut de paiement pourra entraîner l'application d'intérêts de retard.

ARTICLE 16 : Tout litige et contestation seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Marseille.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES : LIVRAISONS

Franco de port : pour toute commande supérieure ou égale à 6 bouteilles (de formats 70 à 200cl) ou pour toute commande d'un montant supérieur ou égal à 150 € HT, par adresse de livraison en France métropolitaine.
Pour les gallons (450 cl), franco de port à partir de 2 gallons quelle que soit la marque,

Participation aux frais de port : 11,99 € TTC (10,02 € HT). Pour toute commande inférieure à 6 bouteilles en équivalent unités de base, par adresse de livraison en France métropolitaine.

Articles regroupés en coffrets panachés : pour les commandes de coffrets panachés (références 309462 & 309463), des minima de commandes sont imposés comme suit :

Coffret 2 bouteilles (référence 309463) commande minimale de 8 coffrets
Coffret 3 bouteilles (référence 309462) commande minimale de 6 coffrets

CONDITIONS DE VENTE ET DE REGLEMENT

1 - DISPOSITIONS GENERALES

Toute commande passée à notre Société implique l'adhésion expresse et sans réserve aux présentes conditions, ainsi qu'à nos conditions tarifaires qui en sont partie intégrante, à l'exclusion des conditions d'achat de nos co-contractants et de tous autres documents émanant d'eux qui ne seront réputés acceptés qu'en cas d'accord écrit de notre Société.

En tout état de cause, nos conditions de vente et de règlement prévalent sur toutes conditions d'achat qui ne peuvent venir qu'en complément et/ou précisions de nos conditions, sans que ces dernières puissent être remises en cause et/ou contredites. Toute modification par notre Société est immédiatement applicable, même aux commandes en cours, à compter de sa communication.

2 - COMMANDES

2.1 Dispositions communes

Les commandes passées à notre Société doivent l'être dans un délai de huit (8) jours ouvrés avant la date de mise à disposition demandée. Les commandes peuvent être passées par tous moyens. Notre Société se réserve la possibilité de demander la confirmation écrite de toute passation de commande, et le cas échéant d'y adjoindre une demande de justificatifs en fonction des circonstances.

Dans l'hypothèse où la commande ne serait pas acceptée par notre Société, pour des raisons exposées au présent article, ladite commande sera considérée comme nulle et non-avenue et devra être réitérée par le client en conformité avec les dispositions ci - avant.

Les commandes sont fermes et définitives. Aucune annulation de commande totale et/ou partielle de la part du client, ne pourra être prise en compte sans l'accord écrit et préalable de notre Société. Dans ce cas, les sommes éventuellement versées resteront acquises à notre Société, à titre de dommages et intérêts, sauf si la décision d'annulation émane de notre Société.

En vue d'assurer une programmation rationnelle de sa production et/ou de ses approvisionnements, notre Société aura la faculté de n'accepter de commande que dans une limite égale à quatre (4) semaines de vente en considérant le volume livré au cours des douze (12) derniers mois glissants précédant la commande concernée.

En cas de pluralité de commandes dans une période de deux (2) mois consécutifs, le total des volumes commandés pendant ladite période, pourra être limité de la même manière à un volume égal à douze (12) semaines de vente, en considérant le volume livré au cours des douze (12) derniers mois glissants précédant la ou les commandes concernées.

Notre Société pourra refuser d'honorer les commandes du client et/ou suspendre les livraisons destinées à celui-ci, notamment en cas de défaillance, d'absence de paiement à son terme, de compensation non-justifiée, et/ou de déduction unilatérale du client, de pratique de revente à perte et d'une façon générale de la survenance de tout événement de nature à révéler une diminution de la solvabilité apparente du client.

Dans le cas où le client ne respecterait pas les conditions de passation de commandes stipulées au point 2.1, aux second et troisième paragraphes du point 2.2.1, et au premier paragraphe du point 2.2.2, notre Société ne pourra en aucun cas être tenue partiellement et/ou totalement responsable en cas de retard de mise à disposition ou de fourniture partielle.

2.2 Dispositions particulières

2.2.1 Commandes de produits promotionnels, de produits sur présentation spéciale et/ou promotionnelle, de nouveaux produits

Dans le cadre de ce point 2.2.1, le client est informé par notre Société que les opérations afférentes à ces produits sont ponctuelles et qu'elles portent sur des quantités limitées définies par notre Société.

Une commande ou une pré-commande écrite doit parvenir à notre Société dans un délai de six (6) semaines avant la date de mise à disposition souhaitée. La date de mise à disposition doit être postérieure à la date de début de commercialisation du produit concerné. Pour les produits mentionnés au présent point 2.2.1, notre société communiquera au client la date de mise à disposition possible.

En cas de pré-commande, celle-ci doit ensuite faire l'objet d'une commande ferme transmise par écrit et/ou EDI à notre Société dans un délai de quinze (15) jours ouvrés avant la date de mise à disposition souhaitée des produits. En cas de différence(s) entre la pré-commande et la commande, notre Société se réserve la possibilité d'honorer la commande à hauteur de la pré-commande, ou de réclamer le remboursement des frais engagés par notre Société si les quantités commandées sont inférieures aux quantités mentionnées dans la pré-commande.

2.2.2 Commandes de produits dont la disponibilité est limitée (Cf. mentions sur les tarifs)

Toute commande doit parvenir à notre Société, au moins un (1) mois avant la date de mise à disposition souhaitée.

En cas de pénurie de produits, notre Société en informera le client, et pourra, selon le cas, réduire ou refuser la commande.

3- CONDITIONS DE TRANSPORT

3.1 Lorsque le produit n'est pas enlevé par le client, le transfert des risques s'effectuera dès le début des opérations de déchargement.

3.2 Tout enlèvement de produits par le client ou son transporteur, devra faire l'objet d'une prise de rendez-vous auprès de notre société au moins soixante douze (72) heures ouvrées avant la date et l'heure de cet enlèvement. Lorsque le produit est enlevé, celui-ci est réputé livré et agréé conforme dès son chargement ; dans ce cas les produits sont chargés et voyagent toujours aux risques et périls du client même dans l'hypothèse de cas fortuit ou de force majeure et ce nonobstant les termes de l'article 7 ci-après.

Le client s'engage à respecter et/ou à faire respecter scrupuleusement par ses transporteurs, la législation afférente à la circulation des alcools, et notamment à se conformer fidèlement aux prescriptions contenues sur les titres de mouvement accompagnant les produits. Par conséquent, le client

sera dans tous les cas, totalement responsable des infractions commises en la matière, pour quelque raison que ce soit, même par cas fortuit ou force majeure, et garantira notre Société de toute condamnation, imposition et/ou demande de l'Administration à ce sujet.

3.3 En toutes hypothèses, en cas de perte, détérioration, avarie, manquant ou retard, il appartiendra au client de faire toutes les contestations et réserves nécessaires auprès du transporteur dans les conditions prévues par l'article L 133-3 du Code de Commerce.

3.4 Dans tous les cas où le transport est à la charge du client et notamment lorsque les produits sont enlevés par ce dernier, le client garantira, en tout état de cause notre Société, de toutes les conséquences découlant de l'application de l'article L 132-8 du Code du Commerce.

3.5 Les supports de manutention (palettes) des produits de notre Société, doivent lui être restitués après livraison. A défaut, notre Société pourra en exiger le paiement.

4 - DELAIS DE CHARGEMENT ET DE LIVRAISON

Toutes les mentions relatives aux délais de chargement et de livraison sont fournies à titre indicatif et sans engagement de la part de notre Société. Leur dépassement, quelle qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu à aucune retenue et/ou indemnité, et ne pourra entraîner la résiliation du contrat aux torts de notre Société.

5- CONDITIONS TARIFAIRES

Les conditions tarifaires sont communiquées sur demande de nos clients, par nos services commerciaux. Elles peuvent être modifiées sans préavis. Ces nouvelles conditions tarifaires sont applicables, y compris aux commandes en cours, à compter de leur date d'application prévue. Notre Société établit ses factures conformément à la réglementation et à l'opération de vente réalisée. Tous droits, taxes, cotisations, éventuellement exigibles seront facturés au taux en vigueur.

6 - CONDITIONS DE REGLEMENT

6.1 En principe, nos marchandises sont payables au plus tard 30 jours après la fin du mois de livraison.

6.2 Si notre Société a des raisons de craindre des difficultés de paiement de la part du client, elle pourra exiger de celui-ci, un règlement effectif des produits dans un délai plus court ou concomitamment à la livraison. En cas de refus par le client du paiement comptant, notre Société pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passéee(s) et de livrer les produits sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié et/ou prétendre à une quelconque indemnité.

6.3 Un escompte est accordé en cas de paiement effectif intervenant au plus tard le dixième jour suivant la livraison et uniquement pour les facturations correspondant aux livraisons effectuées en suspension de droits. Dans ce cas, une convention d'escompte devra être signée.

7 - RESERVE DE PROPRIETE

Toutes les produits vendus restent la propriété de notre Société jusqu'à leur complet paiement. Les reports d'échéance éventuellement accordés par notre Société à son client, seront assortis de la même réserve de propriété. Le paiement sera réputé réalisé complet à la date à laquelle les fonds sont mis par le client à la disposition de notre Société. Par conséquent, à défaut de règlement d'une seule échéance à son terme, sous réserve de ce qui est précisé à l'article 12 ci-après, et après une mise en demeure de payer restée sans effet, en tout ou en partie, notre Société pourra, exiger la restitution immédiate des produits impayés. Cette restitution se fera aux frais, risques et périls du client.

La présente clause étant établie dans l'intérêt exclusif du vendeur, celle-ci ne pourra, en aucun cas et pour quelque raison que ce soit, être invoquée par l'acheteur pour refuser le paiement des produits.

A compter du transfert des risques au client, celui-ci devra, pendant toute la durée de la réserve de propriété, assurer à ses frais les produits pour le compte de notre Société, et en justifier à toute demande de la part de notre Société.

Les parties conviennent que les produits en stock chez le client seront réputés afférents aux factures non-réglées par le client à notre Société.

En tout état de cause, notre Société se réserve le droit de revendiquer les produits entre les mains de tous sous-acquéreurs.

Par ailleurs, en cas de revente, la revendication pourra s'exercer sur le prix des produits ou de toute créance correspondante même entre les mains de tout détenteur et/ou cessionnaire.

8 - RESOLUTION

Nonobstant les facultés offertes à notre Société à l'article 7 ci-dessus, tout défaut et/ou absence de paiement à son terme, toute compensation et/ou déduction unilatérale du client entraînera, de plein droit et sans formalité, si bon semble à notre Société, la résolution non seulement de la vente intervenue mais aussi de toutes les autres commandes du client, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison, à l'issue d'un délai maximum de cinq (5) jours suivant la mise en demeure mentionnée à l'article 7 ci-dessus demeurée sans effet. Les frais de retour des produits à notre Société seront à la charge du client.

9 - DEF AUT OU RETARD DE PAIEMENT-DOMMAGES ET INTERETS

En cas de retard et/ou de défaut de paiement total et/ou partiel d'une facture, les sommes dues seront majorées :

- des intérêts de retard exigibles à compter du jour suivant la date de règlement prévue, et ce, sur la base d'un pourcentage annuel de six (6) % de la facture impayée concernée ; étant précisé que notre Société pourra, dans ce cas, procéder à la facturation des intérêts de retard, soit mensuellement, soit trimestriellement, soit semestriellement, soit annuellement.
- d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement, et, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, d'une indemnité supérieure sur justification,
- et si notre société est obligée de mettre en demeure le client, d'une

indemnité à titre de clause pénale, égale à 15% des sommes dues et non-payées, ainsi que les éventuels frais judiciaires et indemnités pouvant être alloués en application de l'article 700 du Code de Procédure Civile. »

10 - PERTE DE RABAIS – REMISES – RISTOURNES

Tout défaut et/ou absence de paiement à son terme, toute compensation et/ou déduction unilatérale du client et plus généralement toute défaillance de paiement fait, immédiatement et de plein droit, sans mise en demeure préalable, perdre au client défaillant le droit à tout rabais, remise, ristourne, bonification et/ou avantage consenti mais non encore réglé par notre Société. Le client s'engage à ce que les achats de produits à notre Société soient réalisés au profit exclusif de son propre front de vente (entrepôts, magasins et détaillants) tel que porté à la connaissance de notre Société, et régulièrement visité par la force de vente de cette dernière. Le non-respect de cet engagement est de nature à faire perdre immédiatement tout droit aux réductions de prix concernées, et il autorise à remettre en cause les engagements que notre Société aurait pu souscrire au titre de la rémunération des services.

11 - PERIMETRE DE CHIFFRE D'AFFAIRES APPLICABLE AUX REMUNERATIONS

Pour le calcul de la rémunération des services, seul sera pris en compte le chiffre d'affaires réalisé avec les enseignes ayant effectué les prestations négociées et respectant les conditions d'obtention de l'ensemble des réductions de prix définies ci-avant. Ce chiffre d'affaires est hors droits, hors taxes, net de toutes réductions de prix et escompte, et relatif à des produits ayant bénéficié des services convenus et mis en place lors de leur revente.

12 - DECHEANCE DU TERME – COMPENSATION

Le défaut, l'absence de paiement à l'échéance d'un titre de paiement, et/ou d'un effet de commerce, et d'une façon générale toute défaillance de paiement de la part du client, tout événement de nature à révéler une diminution de sa solvabilité apparente, ainsi que toute compensation et/ou déduction unilatérale du client, autorise de plein droit et sans mise en demeure préalable notre Société à se prévaloir de la déchéance de l'ensemble des termes consentis, échus et à échoir. Dans ces cas, notre Société pourra procéder à la compensation, à due concurrence de sa créance en principal, ainsi qu'en intérêts, frais et accessoires, avec tous les avoirs, crédits, remboursements, ristournes, rabais ou remises, et de façon plus générale, toutes sommes éventuellement dues par notre Société. Notre Société disposera aussi de la faculté à reprendre possession de plein droit des produits en stock chez le client, aux frais de ce dernier, dans les conditions prévues à l'article 7 ci-avant.

13 - SUBROGATION

Dans tous les cas, le client s'engage à subroger notre Société dans ses droits, et ce par la fourniture d'une attestation de subrogation, en ce qui concerne toutes sommes et/ou indemnités qui pourraient lui être dues, pour quelque raison que ce soit et notamment d'assurance, jusqu'à due concurrence du prix des produits livrés et non encore payés à notre Société.

14 - DIVERS

14.1 Les obligations contractuelles de notre Société seront suspendues de plein droit et sans formalité, et la responsabilité de notre Société dérogée, en cas d'événements susceptibles d'arrêter et/ou de réduire la fabrication, et/ou d'empêcher le transport des produits de notre Société, et/ou d'empêcher l'exécution normale de la vente, et en cas de force majeure.

14.2 De même, la responsabilité de notre Société ne saurait être engagée au cas où les produits vendus seraient transportés ou entreposés par le client ou son prestataire dans des conditions anormales et/ou incompatibles avec leur nature.

14.3 La date limite de consommation optimale (exprimée par les termes « à consommer de préférence avant fin... ») sur les étiquettes et/ou conditionnements de certains des produits de notre Société, indique la période de pleine qualité gustative de ces produits. Notre Société ne pourra accepter aucun retour de produits à ce titre, le client étant seul responsable de la gestion et de la rotation de ses stocks.

14.4 De façon plus générale, aucun retour de produit ne sera accepté sans l'accord préalable de notre Société.

14.5 Les systèmes de protection à la source des produits éventuellement mis en place ne pourront, en aucun cas, et pour quelque raison que ce soit, engager la responsabilité de notre Société, et notamment, en cas de non-détection des produits, de désactivation du système et/ou de déclenchement d'alarme inopportun.

14.6 En cas de revente par lot, le client s'engage à prendre toute disposition afin de permettre au consommateur final, l'acquisition de façon séparée de chacun des produits offerts dans le lot.

Les conditionnements promotionnels ne pourront, en aucun cas, être modifiés et/ou divisés par le client lors de la revente au consommateur final.

15 - DELAI DE RECLAMATION

Toute réclamation et/ou contestation du client devra être effectuée au plus tard avant la fin de l'année civile suivant l'année au cours de laquelle est intervenu le fait générateur de la réclamation et/ou de la contestation. Le client renonce, par conséquent, à exercer tout recours et/ou action en dehors du délai précité.

16 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige et/ou contestation relatifs à la vente des produits de notre Société, et notamment afférents à l'application et/ou l'interprétation des présentes conditions et/ou à la rupture des relations commerciales, seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Marseille statuant selon le Droit Français, même en cas d'appel en garantie et/ou de pluralité de défendeurs. Les effets que notre Société pourrait accepter en paiement, et/ou le paiement ailleurs qu'au Siège Social de notre Société, ne font pas échec à cette attribution de juridiction.

Dans tous les cas, notre Société se réserve la faculté de saisir la juridiction territorialement compétente selon les règles du NCP.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



CHIVAS



AUGIER
FONDÉE EN 1643

